

Dates	Livres de lait	Dates	Livres de lait
1889		1890	
Avril—du 15 au 30	270	Mai	31 372
Mai	31 620	Juin	30 600
Juin	30 855	Juillet	31 558
Juillet	31 806	Août	31 465
Août	31 744	Septembre	30 420
Septembre	30 675	Octobre	31 372
Octobre	31 539	Novembre	30 330
Novembre	30 390	Décembre	31 279
Décembre	31 325½	1891	
1890		Janvier	31 217
Janvier	31 325½	Février	10 47
Février	28 308		
Mars	31 325½		
Avril	30 300		

Moyenne par jour pendant 22 mois, 15 9/10 lbs.

La vache n'a pas vêlé en 1890. Sa nourriture comme suit : Été, pâturage ordinaire ; automne, 1 seau de patates par jour pendant 1 mois ; hiver, 1 repas de paille et 2 de foin, non préparés, par jour, pendant 3½ mois et 3 repas de foin non préparé le reste du temps—soit pendant les 22 mois :

Pâturage seul	8 mois.
Pâturage et patates	2 "
Foin et paille	7 "
Foin seul	5 "

La vache a 11 ans actuellement. Le pesage a été fait une fois par semaine régulièrement, le matin et le soir.

Croyez-moi, monsieur le directeur, votre bien dévoué,
J. C. CHAPUIS.

La race jersey en France dans les concours agricoles régionaux.

Dans les exploitations où la vache de jersey a pu pénétrer jusqu'à présent, on a su bientôt l'apprécier comme elle le mérite en raison de l'excessive richesse de son lait et désormais personne ne conteste ses merveilleuses qualités beurrières, même parmi ses plus ardents détracteurs.

A ce sujet, je pourrais reproduire de nombreuses citations de haute valeur, mais je me bornerai à rappeler l'appréciation de l'éminent écrivain agricole, M. G. Heuzé, dans son rapport sur le concours régional du Mans en 1890 :

"Autrefois, avant l'arrivée des charmantes vaches jersiaises, il fallait en moyenne 28 à 30 lbs de lait pour fabriquer 1 lb. de beurre. Aujourd'hui, 18 lbs suffisent pour obtenir le même produit. Ce remarquable résultat, atteste une fois de plus la qualité beurrière de la vache de Jersey, c'est-à-dire que le lait des vaches jersiaises est plus chargé de crème que le lait des races normande et bretonne."

Quand on parcourt la ligne d'Avranches à Cherbourg, on est frappé par le grand nombre de vaches de Jersey que l'on aperçoit, au milieu des troupeaux de contentines répandus dans les riches pâturages qui bordent la voie ferrée. C'est qu'en effet les jersiaises sont en grande vogue dans le département de la Manche, où elles arrivent directement de leur île, en deux heures, par le port de Granville.

Le journal *Le Courrier de la Manche*, dans son numéro du 22 juin 1890, donne les raisons du bon accueil qu'elles reçoivent dans cette partie de la Normandie :

"Nous comprenons que l'agriculteur veuille introduire dans sa vacherie quelques animaux jersiais ; ils ont en effet une qualité beurrière de premier ordre et cette qualité communie au beurre de la vacherie, un moelleux de pâte et une fermeté qui en augmente la valeur."

Aussi ne fût-on pas surpris de trouver au concours de Saint-Lô une très-remarquable exposition de jersiais. En effet, la catégorie des races diverses en comprenait 66 et 16 bretons.

Cette fois, les 14 prix portés au programme furent trouvés insuffisants et élevés à 18, sur lesquels la race de jersey en

obtint 15 pour sa part. En outre, ce fut un lot splendide de 4 jersiaises irréprochables, qui, plus justement appréciés qu'au Mans, remportait le premier prix de bandes.

Mais il importe de dire, que contrairement aux anciens errements, un jury spécial avait été nommé pour juger la catégorie des races diverses. Les exposants ont été unanimes à reconnaître qu'il avait apporté un soin minutieux dans son examen et la plus scrupuleuse impartialité dans ses jugements. Chacun s'est plu à lui rendre cette justice. Toutefois, ce n'est pas sans raison qu'on lui a reproché de s'être montré trop exclusif en écartant comme défectueux les animaux à langue blanche, ou ceux n'étant pas de couleur fauve sans taches.

C'est une grave erreur, trop répandue en France, de prétendre qu'un animal ne peut être pur jersiais qu'à la condition d'avoir la langue noire, ainsi que la touffe de la queue et de présenter un pelage uni, fauve ou gris, sans une seule marque blanche.

Comme les bestiaux bretons et ceux du Ayrshire, les bestiaux jersiais tirent leur origine de la race primitive irlandaise. Or, si chez les premiers on admet des pelages divers, noirs, rouges, bruns, presque toujours mélangés de blanc, pourquoi se montrerait-on plus exigeant pour les jersiais ?

Avant le XIII^e siècle, tandis que l'île de Jersey dépendait du duché de Normandie, elle devait nécessairement se trouver en relations continues avec le Cotentin, dont elle n'était séparée que par 5 lieues à peine. Il n'est donc pas douteux qu'alors les insulaires, qui s'occupaient beaucoup d'agriculture, n'aient ramené chez eux de leurs fréquents voyages, des bestiaux normands, pour améliorer leur race locale par des croisements. A cette époque, aussi bien que de nos jours, les animaux normands portaient des taches blanches sur le corps : doit-on, dès lors, trouver étonnant qu'à la suite de ces croisements avec une race qui en avait déjà de son côté, elles se soient perpétuées ?

En 1203, quand la Normandie fut rattachée à la France, les îles de la Manche restèrent aux mains des anglais et dès cette année là, les peines les plus draconiennes furent édictées contre tout individu convaincu d'avoir introduit du dehors dans l'île de Jersey, un animal vivant de l'espèce bovine. Cette rigoureuse prohibition existe encore aujourd'hui dans toute sa sévérité. Par conséquent aucun contact étranger n'ayant pu se produire depuis sept cents ans, il en résulte que l'on peut conclure qu'il n'y a plus désormais à Jersey que des animaux de pure race jersiaise.

Si dans l'espèce certains caractères de conformation et d'appétitudes se reproduisent toujours invariables, cela tient à la sélection constante qui a été pratiquée dans ce but avec le plus grand soin : mais il est évident qu'on n'a pas cherché à appliquer les mêmes principes en vue d'arriver à n'avoir qu'une seule et même couleur.

A Jersey, il existe depuis 1866, un *herd book* ou livre généalogique de l'espèce bovine, mais pour y être inscrit, il ne suffit pas qu'un animal soit sorti de parents déjà inscrits. Il doit subir devant une commission composée des éleveurs les plus honorables pris dans chaque paroisse de l'île, un examen consciencieux, auquel les mâles peuvent être soumis qu'à un an et les femelles qu'à deux ans, alors qu'il est possible de bien asseoir un jugement sur leurs apparences laitières. A cet effet, il a été établi une échelle de cent points, représentant les principaux caractères que l'on doit rechercher dans la race, et il est à remarquer qu'il n'est nullement fait mention de la couleur, de la robe, de la langue ou de la queue. Tout animal qui n'a pas obtenu un minimum de trente points est *désapprouvé*, et se voit refuser l'inscription à tout jamais.

Dans les volumes du *herd-book*, publiés chaque année, on donne le signalement de tous les sujets inscrits. Or, il est facile de se rendre compte qu'il en a de robes très variables. En effet, dans la colonne *colour*, je ne relève pas moins de